



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. limitée
22 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

**Projet de rapport du Conseil du commerce et du
développement sur sa cinquante-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 23 septembre 2011

Table des matières

	<i>Page</i>
Comité de session I	
Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: contribution de la CNUCED	
Projet de conclusions concertées.....	2

Comité de session I

Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: contribution de la CNUCED

Projet de conclusions concertées

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/58/7 et invite celui-ci à continuer à lui faire rapport, dans les limites du mandat de la CNUCED, à ses sessions ordinaires sur l'application à l'échelle de la CNUCED des dispositions pertinentes du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020;

2. *Rappelle* que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul constituent une base solide pour un cadre renforcé de partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement pour la présente décennie;

3. *Remercie à nouveau* le Gouvernement turc d'avoir accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ainsi que d'avoir annoncé des mesures concrètes au cours de la Conférence, dont l'engagement d'accueillir un «centre international de la science, de la technologie et de l'innovation» devant contribuer au transfert et à la diffusion de technologies et de savoir-faire dans les PMA;

4. *Demande instamment* aux PMA et à leurs partenaires de développement de continuer de travailler à la réalisation rapide, intégrale et effective des priorités et des objectifs convenus dans le Programme d'action d'Istanbul, en vue de «surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs internationaux de développement et sortir de la catégorie des pays les moins avancés»;

5. *Souligne* la nécessité de renforcer les capacités productives des PMA, d'améliorer leurs perspectives en matière de commerce et d'investissement, y compris moyennant le respect par tous les pays de leurs engagements respectifs d'accorder un accès aux marchés en franchise et hors contingent aux PMA, conformément à la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, d'améliorer la qualité de l'aide au développement, et de réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles, afin d'atteindre l'objectif prévoyant que la moitié des PMA satisfassent aux critères de reclassement d'ici à 2020;

6. *Insiste* sur l'importance critique de l'appropriation, de l'initiative et de la responsabilité première des PMA et, à cet égard, invite ces pays à améliorer la qualité de leurs politiques intérieures – et à renforcer leur capacité de formuler et d'appliquer de telles politiques –, afin d'accélérer le développement, notamment l'intégration des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul dans leurs politiques et leurs stratégies nationales, avec le soutien de la coopération internationale;

7. *Note avec préoccupation* la persistance d'une dépendance excessive des PMA à l'égard des produits de base et demande au secrétariat de la CNUCED, en coopération avec d'autres institutions compétentes telles que le Fonds commun pour les produits de base et le Centre du commerce international, d'aider ces pays à remédier aux incidences négatives sur leur économie de l'instabilité des prix des produits de base, notamment par la diversification et la création de valeur ajoutée ainsi que par l'intégration du secteur des produits de base dans les stratégies nationales de développement;

8. *Demande instamment* à la CNUCED de continuer, conformément au paragraphe 156 du Programme d'action d'Istanbul, de traiter les problèmes de commerce et de développement des PMA, notamment en intégrant les dispositions pertinentes du Programme d'action d'Istanbul dans les activités du secrétariat et dans son mécanisme intergouvernemental, avec une coordination interdivisions et un mécanisme de suivi renforcés, conformément à son mandat, dans les limites de ses ressources existantes et sous réserve des décisions qui seront prises à la treizième session de la Conférence, à Doha en avril 2012;

9. *Invite* les États membres en mesure de le faire à contribuer à la participation des PMA à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

10. *Souligne* l'importance d'un renforcement de la coopération interinstitutions entre la CNUCED et d'autres institutions et organes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour mener des activités en faveur des PMA;

11. *Reconnaissant* l'importance du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA de la CNUCED pour le financement d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans ces pays, ainsi que pour le succès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et se félicitant des contributions à ce fonds, *demande* aux partenaires de développement en mesure de le faire de continuer à l'alimenter.
